

# Conditions générales pour les stages Jung Jin ASBL

*En inscrivant votre enfant aux stages proposés par l'asbl Jung Jin, vous adhérez aux conditions générales présentées ci-dessous.*

## **Article 1 - Limite d'âge**

L'enfant doit avoir 7 ans accomplis dans l'année civile concernée par le stage. L'âge limite est de 14 ans.

## **Article 2 - Inscription**

L'inscription est effective au moment du paiement du stage. Ce paiement se fait via le site internet de l'asbl ([www.betkd.be](http://www.betkd.be)), qui vous redirige vers l'application Eversport.

## **Article 3 - Annulation par le participant**

Toute annulation doit être signalée par email à l'asbl Jung Jin ([betkd.be@gmail.com](mailto:betkd.be@gmail.com)).

Si l'annulation est signalée *2 semaines avant le 1er jour du stage*, l'asbl Jung Jin rembourse la totalité des frais d'inscription.

Si l'annulation est signalée *moins de 2 semaines avant le 1er jour de stage*, les frais d'inscription ne sont pas remboursés, sauf sur présentation d'un certificat médical. Dans ce cas, les frais d'inscription sont remboursés, à l'exception d'un forfait pour frais administratifs de 20€.

En cas d'arrêt de fréquentation durant la semaine, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas de force majeure. L'évaluation de la justification est laissée à l'appréciation des organisateurs. Le remboursement se fera au prorata des jours manqués.

## **Article 4 - Annulation par l'asbl Jung Jin**

L'asbl Jung Jin se réserve le droit d'annuler le stage si la qualité de l'encadrement ne peut être garantie (si l'une ou plusieurs personnes encadrantes sont absentes pour raisons médicales). Dans cette éventualité, l'intégralité des frais d'inscription est remboursée.

La participation d'un enfant peut être annulée, après le 1er jour de stage, si l'enfant ne respecte pas les règles de savoir-vivre et de respect et que son comportement constitue une entrave au bon déroulement du stage pour les autres enfants. Dans ce cas, aucun remboursement n'est effectué.

## **Article 5 - Règles de savoir-vivre et de sécurité**

L'enfant doit respecter les règles de savoir-vivre et les consignes de sécurité données par les encadrants.

L'asbl Jung Jin attend des enfants une attitude respectueuse, envers les encadrants et les autres enfants. Aucune violence (physique ou verbale) ou moquerie ne sera tolérée.

Durant le stage, les enfants respectent également les principes du Taekwondo, à savoir : la courtoisie, la persévérance, la maîtrise de soi, l'intégrité et le courage.

Comme indiqué à l'article 4, en cas de non-respect de ces règles, l'asbl Jung Jin se réserve le droit d'exclure l'enfant sans qu'aucun remboursement ne soit effectué.

## **Article 6 - Respect des horaires et sortie**

Le représentant légal s'engage à respecter les heures de début et de fin du stage (ou éventuellement de la garderie), afin de garantir le bon déroulement des activités.

Si l'enfant est autorisé à rentrer seul ou avec une tierce personne à la fin de la journée, le représentant légal veillera à en informer les encadrants par email ([betkd.be@gmail.com](mailto:betkd.be@gmail.com)) au plus tard le matin de ladite journée.

## **Article 7 - Perte, vol et dégradation**

L'asbl Jung Jin décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'objets personnels appartenant à l'enfant.

L'asbl Jung Jin recommande que les enfants laissent tout objet de valeur à la maison.

## **Article 8 - Assurance**

Les enfants sont assurés par l'ABFT (association belge francophone de Taekwondo) durant les activités du stage.

Pour les enfants déjà inscrits au sein du club et en ordre d'affiliation, il n'y a pas de formalité à faire avant le stage.

Pour les enfants non inscrits ou qui ne sont pas en ordre d'affiliation, il est demandé de remplir le formulaire de demande d'affiliation de l'ABFT (<https://www.abft.be/licence-assurance/>). Ce document doit être rempli et être retourné aux organisateurs du stage dès l'inscription et le paiement de l'affiliation (45€) doit être réglé avant le début du stage. Dans le cas où les formalités ne sont pas respectées, l'enfant ne pourra pas participer au stage.

## **Article 9 - Informations médicales**

Afin d'assurer un encadrement idéal de chaque enfant, l'asbl Jung Jin demande au représentant légal de communiquer toute information médicale pertinente dans le cadre du stage : difficulté physique, allergies, etc.

Les informations concernant les allergies sont nécessaires notamment dans le cadre des collations qui sont fournies par l'asbl Jung Jin.

## **Article 10 - Droit à l'image**

Durant les stages, les encadrants prennent des photos et vidéos afin d'immortaliser les souvenirs des enfants.

A moins d'une opposition par email ([betkd.be@gmail.com](mailto:betkd.be@gmail.com)) du représentant légal de l'enfant, les photos et vidéos prises durant les stages pourront être utilisées par l'asbl Jung Jin à des fins promotionnelles (illustrations sur le site internet, par exemple).